LA DEMONSTRATION D'HALDIMAND

Discours de sir Hector Langevin

SIR HECTOR LANGEVIN, après avoir remercié les électeurs de Haldimand de lui avoir présenté une adresse aussi flatteuse, dit que, de tout temps, il a été conservateur. Voilà trente-cinq ans, ajoute-t-il, que je travaille de concert avec le grand chef du parti conservateur et nous avons toujours été d'accord, je m'énorgueillis de marcher sous la bannière de sir John A. Macdonald (applaudissements). Je suivrais un tel chef aveuglément, parce qu'il a mérité la confiance de la majorité du peuple canadien.

Lorsque le Dr Montague m'a invité d'assister à cette démonstration, je me suis demandé d'abord si je devais accepter cette invitation, vu que j'avais lu dans un journal de l'opposition que les Canadiens-français étaient de trop en Canada, les Canadiens français, qui étaient en ce pays un siècle avant les Anglais, les Écossais et les Irlandais, devaient, au dire de ce journal, disparaître. Toutefois, je me suis rappelé qu'étant venu dans la province d'Ontario il y a quelques années, j'y avais été très bien accueilli et cela m'a décidé à accepter sans hésitation l'invitation qui m'avait été faite de venir ici aujourd'hui.

Il n'y a pas à nier que je suis natif d'une autre province. J'ai le bonheur ou, comme d'autres pourraient peut-être le dire, le malheur d'être Canadien-Français ; mais, dans tous les cas, il ne faut pas m'en blâmer vu qu'il n'en a pas dépendu de moi de choisir ma nationalité (Rires). Je suis Canadien-Français, de même que mes enfants, mais nous n'en sommes pas moins, pour cela, loyaux envers Sa Majesté. Comme le successeur de sir George Cartier, j'espère que je saurai me montrer digne de mon illustre prédécesseur. Bien que je sois natif de la province de Québec, je ne suis point imbu de préjugés ni disposé à travailler dans l'intérêt d'une seule province au détriment de toutes les autres. Le seul moyen d'assurer le développement du Canada et de faire du peuple canadien une grande nation, c'est de faire disparaître tout sentiment de jalousie qui pourrait exister entre les différentes provinces. La population de la province de Québec parle une langue différente de celle de la population d'Ontario, ses croyances religieuses ne sont pas les mêmes, mais toutes deux habitent le même pays, il y a communauté d'intérêts entre elles et notre but est le même.

LA QUESTION DES PÊCHERIES

Vous avez appris, messieurs, que la question des pêcheries était venue de nouveau sur le tapis. Vous vous rappelez que depuis des années il s'est élevé des différends entre le Canada et les Etats-Unis, au sujet de l'interprétation des traités ; les Américains étaient d'opinion qu'ils devaient avoir des pouvoirs et des privilèges plus étendus que ne leur en accordaient les traités. Il en est resulté que de nouvelles conférences ont eu lieu et que de nouveaux traités ont été conclus, et ces traités ont duré plus ou moins longtemps. Pendant les douze ans qu'a duré le traité de Washington, les relations ont été cordiales entre les deux pays, qui ont prospéré chacun de son côté, lorsque, tout à coup, nos voisins ont donné avis que le traité, en tant qu'il s'agissait des pêcheries, devait être abrogé. C'est ce qui fut fait et de nouveaux arrangements furent conclus. Nous fîmes des concessions que nous n'aurions point faites si nous avions pu prévoir ce qui est advenu. Le président des Etats-Unis nous dit qu'une commission internationale serait nommée pour régler la question, et, c'est à la suite de cette entente qu'on a permis aux Américains de faire la pêche dans les eaux canadiennes pendant six mois. Le président s'est acquitté de sa promesse, mais le sénat américain lui a refusé son concours. Le Sénat a répondu : "Non, nous ne nommerons point de commission internationale." Alors, il ne nous restait plus que le traité de 1818, qui était la seule loi en vigueur. Nous prîmes les mesures nécessaires pour protéger nos pêcheries et empêcher que les Américains n'y empiétassent. Ces derniers s'en plaignirent, disant : "Vous arrêtez nos pêcheurs et vous faites saisir quelques-uns de nos bâtiments." Mais, est-ce que nous ne devions pas protéger nos pêcheries ?

Il résulta de tout cela que les deux grandes puissances, l'Angleterre et les Etats-Unis, entamèrent des pourparlers pour voir s'il ne serait pas possible de conclure un nouveau traité. L'Angleterre nomma trois plénipotentiaires, M. Chamberlain, un homme d'Etat distingué ; sir Lionel Sackville West, ministre du gouvernement anglais à Washington, et un des nôtres, sir Charles Tupper (applaudissements). De son côté, le gouvernement américain nomma aussi trois plénipotentiaires. Pendant cinq mois environ, ces plénipotentiaires discutèrent la question et, finalement, en vinrent à une entente au sujet d'un traité. Ce traité fut soumis au gouvernement anglais d'une part, et au gouvernement américain, de l'autre. Le gouvernement anglais donna son assentiment au traité, et le gouvernement des Etats-Unis—le gouvernement de M. Cleveland—fit de même.

LE TRAITÉ REJETÉ

La seule chose qui manquait pour donner à ce traité force de loi en ce pays et aux Etats-Unis, c'était qu'il fut ratifié par le parlement du Canada et le Sénat des Etats-Unis. Au Canada, lorsque la question fut débattue à la Chambre des Communes, pendant la dernière session, quelques-uns des membres du parlement exprimèrent l'opinion que nous avions fait de trop grandes concessions aux Etats-Unis. Le gouvernement, de son côté, déclara que lorsqu'il s'agit de conclure un traité, il ne faut pas qu'une des parties s'attende à avoir tous les avantages de son côté ; il vous faut donner et recevoir et si vous n'êtes point disposé à donner vous ne pouver vous attendre à recevoir. Nous avons déclaré que des concessions avaient été faites de part et d'autre, que le traité était équitable et honorable pour les deux parties et qu'il devait être ratifié. Le traité fut ratifié par le parlement et il restait aux Etats-Unis de régler la question de leur côté ; ils n'avaient qu'à ratifier le traité et ce traité aurait alors eu force de loi. Le Sénat américain s'est occupé de cette question et l'a discutée tous les jours, pendant une couple de mois ; malheureusement, on était à la veille de l'élection présidentielle et le sénat s'est partagé en deux camps politiques, vu que l'un des deux partis, le parti républicain, avait trois voix de majorité sur l'autre, le traité fut rejeté. Nous apprîmes avec regret que tous les efforts tentés pour conclure un traité avaient échoué ; nous comptions tous que ce traité mettrait fin aux difficultés entre les deux pays et que, suivant que l'avait dit le Président Cleveland "ce traité était honorable et satisfaisant pour les deux pays.

MENACES DES ETATS-UNIS

Le sénat américain a donc rejeté ce traité et aujourd'hui on nous dit que les Etats-Unis vont nous punir parce qu'il n'y a point de traité. Nous avons fait tout en notre pouvoir pour conclure un traité. Aussitôt que le sénat américain eut rejeté le traité, le Président déclare que le Canada a mal agi et il s'adresse au sénat en ces termes : "Je vous demande de m'accorder des pouvoirs plus étendus que ceux que vous m'avez conférés l'année dernière. Le Canada abuse du système de transport des marchandises en entrepôt, de même que des privileges accordés sur nos canaux. Le système du transport des marchandises en entrepôt doit être aboli. Pourquoi ? Parce que le Canada n'accorde pas à nos bâtiments de pêche le droit de transborder leur poisson et de le transporter en entrepôt sur les chemins de fer canadiens.

Cette question, messieurs, se discute aujourd'hui au congrès des Etats-Unis et vous ne devez pas vous attendre à ce que je me prononce là-dessus maintenant. Je ne représente qu'une voix dans le cabinet et, lorsqu'il s'agit d'une question de cette importance, la sagesse combinée de tous les ministres doit prévaloir. Dans tous les cas, je vous ferai observer qu'en examinant le texte du traité de 1818, vous constaterez que les Etats-Unis ont renoncé entièrement au droit de transporter du poisson en entrepôt sur nos chemins de fer, conséquemment, ils n'ont pas raison de se plaindre que nous refusons de leur accorder ce à quoi ils ont renoncé en 1818. Lorsque deux nations ne s'accordent pas sur une question quelconque, celle qui n'est pas satisfaite ne doit pas ignorer ce qu'il faut faire pour en venir à une entente : généralement, on nomme des plénipotentiaires pour décider à quelle entente on pourra en venir.

S'il nous faut, comme colonie anglaise, faire des concessions aux Etats-Unis à cause des relations cordiales qui existent entre ce pays et l'Angleterre, les Américains, de leur côté, ne doivent pas s'attendre à ne point nous en faire. Je respecte, comme vous le faites tous, messieurs, j'en suis sûr, l'honneur et la dignité du peuple américain ; mais je crois que nous devons respecter aussi notre propre honneur et notre propre dignité comme nation et comme faisant partie de l'empire britannique (applaudissements). Je suis sûr qu'il n'y a pas un seul homme dans le pays qui consentirait à abaisser notre position ou notre drapeau devant un drapeau étranger. Il est bien vrai que le chef de l'opposition, l'honorable M. Laurier, s'est oublié et a exprimé une opinion toute différente à Saint-Thomas ; le chef de l'opposition oublie que la presse et les hommes les plus importants du pays dirigent le gouvernement en cette circonstance et qu'ils disent : "Nous devons, comme nation, appuyer le gouvernement d'Ottawa."

M. Laurier a dit, en parlant de cette question des pêcheries, que tous les torts étaient du côté du gouvernement canadien et que le gouvernement américain avait raison sur tous les points. C'est la première fois, messieurs, que nous voyons un homme occupant une position comme celle qu'occupe M. Laurier, essayer d'abaisser notre drapeau et aider a nos voisins à le fouler aux pieds. Soyez sûrs, messieurs, que les paroles du chef de l'opposition n'ont trouvé aucun écho dans le pays et que personne, dans aucun parti politique, ne les répetera. Que nous soyions conservateurs ou libéraux, nous sommes un peuple loyal.

Je sais que dans une circonstance grave comme celle-ci, le peuple donnera son appui au gouvernement, et je n'ai aucun doute que si le parti libéral se trouvait au pouvoir aujourd'hui et dans les mêmes circonstances que celles où le gouvernement actuel se trouve placé, les conservateurs du Canada feraient passer l'honneur et les intérêts du pays avant les intérêts de parti (Applaudissements).

LA RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE

Parlant ensuite de la question de la réciprocité commerciale sans restriction, sir Hector dit qu'il n'y avait aucune différence entre ce projet et celui de l'union commerciale. Les partisans de cette politique disent qu'il n'y aurait plus de bureaux de douane entre les deux pays. D'après ce projet, toutes les importations du continent arriveraient par le Canada, parce que notre tarif est moins élevé que celui des Etats-Unis. Le Canada ne consentirait jamais à ce que le tarif fut fixé à Washington. Le libre-échange entraînerait un remaniement complet de notre politique fiscale. Sous l'administration Mackenzie, nous avons toujours eu des déficits, tandis que la Politique Nationale a fourni de l'ouvrage à ceux qui voulaient travailler et de l'argent pour les rémunérer de leur labeur.

Je suis convaincu que le peuple ne se laissera pas leurrer par un truc electoral. Les libéraux, en soulevant cette question de la réciprocité commerciale sans restriction ont offert de vendre le pays et d'enlever au parlement le droit de prélever des impôts. L'abolition des droits de douane équivaut à une réduction de $15,000,000 à $16,000,000 dans nos revenus. Le Canada serait forcé d'avoir recours à la taxe directe. Est-ce cela que vous désirez, messieurs ? (Cris de non ! non !

On a prétendu que l'on pourrait cesser de payer des subsides aux provinces ; je ferai observer à ceux qui ont recours à cet argument que le paiement de ces subsides n'est point de l'argent perdu, vu que les provinces en ont besoin pour subvenir aux frais de leur gouvernement.

Il ne faut point s'alarmer des menaces des Etats-Unis, dit le ministre des travaux publics en terminant, ni tenir compte des rudes épithètes que quelques uns de leurs principaux hommes publics ont lancées à notre adresse. Le Canada est un pays très vaste, plus vaste même, je crois, que ne l'est le pays voisin. Nos institutions sont tout à fait démocratiques et nous avons chez nous des ministres qui doivent rendre compte de leurs actes au peuple, ce qui manque chez eux. (Applaudissements).

Discours de sir John Thompson

Aux dernières élections générales, les libéraux étaient tellement désireux d'escalader le pouvoir qu'ils ont presqu'essayé de soulever une guerre civile. Ils essayèrent de susciter des dissensions de race et poussèrent le cri de sécession, mais ils ont échoué.

On dirait d'une fatalité, mais les libéraux n'ont jamais fait de déclarations publiques sans s'infliger à eux-mêmes un démenti. Ainsi, en 1878, on les vit aller par le pays, disant partout que les conservateurs étaient des farceurs, tout comme M. Laurier disait ces jours derniers que sir John Macdonald avait fini par se blaguer lui même, après avoir blagué le peuple. Ils prétendaient que les conservateurs voulaient blaguer les électeurs en promettant de les enrichir au moyen d'un acte du parlement ; or, il arrive que M. Laurier prétend aujourd'hui qu'il ne doit y avoir qu'un cri, celui de reciprocité et que ce cri peut enrichir tout le monde.

LA TACTIQUE DE L'OPPOSITION

Le chef de l'opposition est venu dans Ontario à seule fin de prêcher le nouvel évangile. Son mauvais génie l'y a suivi. Il était venu pour convaincre la population d'Oakville qu'il n'y avait de salut pour le pays que dans le cas où il laisserait l'administration de ses affaires aux Etats-Unis. La réciprocité commerciale sans restriction exige en effet que toute la législation fiscale soit faite à Washington ; que le tarif soit fait à Washington ; que la somme d'argent applicable aux travaux publics soit obtenue en vertu d'un arrangement fait à Washington ; bref, que la seule chose qu'il dut rester au Canada à faire fut de déterminer la somme à prélever par le moyen de la taxe directe sur les cultivateurs et les ouvriers du Canada.

Les libéraux, apparemment, se sont fatigués du rôle de la mouche du coche mais ils n'ont pu trouver d'autre remède à la situation que d'aller arranger notre politique fiscale à Washington. Or cette politique était à peine formulée que le président Cleveland adressait au congrès un message dans lequel il disait : "Tenons conseil pour "mieux trouver le moyen de faire le plus "de tort possible aux Canadiens sans nuire "aux Etats-Unis." Au moment même où M. Laurier prêchait son nouvel évangile au peuple d'Ontario, ce message était adressé au congrès. On constate avec plaisir qu'il n'a produit que des résultats heureux au Canada. Je ne saurais en effet ne pas m'apercevoir de l'élan imprimé par le message à l'esprit national dans les deux partis politiques et dans la presse en ce pays. Il n'y a qu'une voix pour dire aux Etats-Unis que si nous sommes divisés sur la politique de parti nous ne sommes pas disposés à méconnaître notre nom et nos droits comme Canadiens ; que nous soyons de descendance anglaise ou française, nous aimons notre patrie, nous conservons notre allégeance à la métropole et nous ne sommes pas prêts à nous soumettre à la dictature d'une puissance étrangère.

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'admets bien que le président Cleveland est un grand homme d'Etat ; mais je sens que le gouvernement canadien peut s'en rapporter à l'esprit national du peuple en ces conjonctures et que l'esprit national est opposé à l'idée d'abdiquer les droits si patents du peuple canadien. Dans la Nouvelle-Ecosse, le poisson constitue notre richesse nationale. La population de cette province maritime est fière de penser qu'elle peut compter sur l'aide de la population d'Ontario pour la protection de ses ressources, tout comme la population des provinces maritimes prêtera main forte à celle d'Ontario pour le cas où ses droits seraient lésés par quelque nation.

Hélas ! Je suis dans la pénible nécessité de faire une exception. Il s'est trouvé un Canadien pour dire que les torts étaient du côté du Canada et les droits, du côté des Etats-Unis, et cet homme, c'est le chef du parti libéral. N'aurait-il pas mieux fait de se taire que de parler comme il l'a fait à Saint Thomas ? Était-ce bien le temps de dire aux Etats-Unis que le Canada avait tort et que les Américains pouvaient compter sur l'appui des libéraux dans leurs tentatives de nous infliger le plus de dommages possibles ?

C'est avec plaisir que je constate toutefois qu'en cette occasion les vues de l'opposition n'ont pas été exprimées par M. Laurier. La seule excuse que je puisse lui reconnaître, c'est qu'il n'aura pas lu le message du président. C'est, à ce que prétend le chef de l'opposition, le transport des marchandises qui est visé dans ce document. Ce que propose le président c'est d'arrêter l'importation et l'exportation des marchandises canadiennes en entrepôt sur le territoire des Etats-Unis ; les moyens de transport ne sont pour rien en cette affaire, excepté pour une ou deux lignes peut-être qui vont d'un pays à l'autre et dont les actionnaires sont pour la plupart des américains.

M. Laurier a pretendu que depuis vingt-cinq ans nous avions manque de bienveillance pour les Etats-Unis et que c'est pour cette raison que le président Cleveland avait adressé son message au congrès. Or celui-ci ne parle aucunement de griefs qu'il aurait eus contre nous depuis vingt-cinq ans, mais il se plaint de ce que nous ne voulons pas permettre aux Américains de déposer leurs cargaisons de poisson sur les côtes du Canada pour de là les expédier en entrepôt sur les marchés des Etats-Unis.

M. Laurier a dit ainsi que Georges Brown s'était prononcé pour les Etats du Nord. Ignorerait-il par hasard que pour un Canadien recruté par l'armée du Sud, cinq cents au moins, servirent sous les drapeaux du Nord. Ignorerait-il qu'en 1885 le gouvernement des Etats-Unis mit fin au traité de Washington, de son propre mouvement il remit aussi en vigueur le traité de 1818, que nous leur avons accordé une prolongation de six mois et qu'après ce délai il nous a fallu armer des croiseurs pour éloigner les pêcheurs américains de nos côtes ? Ignorerait-il que nous avons fait un traité que les libéraux ont dit être un acte honteux d'abdication de notre part au profit des Etats-Unis ? Qu'il veuille donc nous dire ce que nous avons pu commettre de si injuste vis-à-vis des Etats-Unis pour justifier des représailles de la part de ces derniers.

LE CANADA ET LES ETATS-UNIS

M. Laurier nous assure que nous avons commis une grave injustice en mettant en vigueur les reglements de douane de notre pays à l'egard des pêcheurs américains qui les ignoraient. Les règlements de douane que nous avons mis en vigueur contre les pêcheurs américains sont presque en tout point semblables à ceux que les Etats-Unis ont mis en vigueur contre nos pêcheurs. La seule différence c'est que notre loi veut que le capitaine d'un navire se rapporte de suite, tandis que la loi américaine lui accorde pour cela vingt-quatre heures. Nos bâtiments sont soumis dans les eaux américaines aux mêmes pénalités que les batiments américains dans nos eaux. Tous les cas de saisie ont été rapportés tant au gouvernement américain qu'au gouvernement anglais et ont donné lieu à une enquête. Dans chaque cas, après avoir entendu nos explications, le gouvernement de Sa Majesté nous a laissé entendre que nous étions parfaitement justifiables et qu'il ne pouvait y avoir de divergence d'opinion sur ce sujet en Angleterre.

Avant 1818, les Américains prétendaient n'avoir pas le droit d'entrer dans la limite des trois milles si ce n'est que pour se ravitailler d'eau ou de bois, ou pour s'y mettre à l'abri de la tempête ou encore y réparer les avaries. Ils prétendent maintenant que c'est une bien mauvaise affaire et que ce n'est pas chevaleresque pour nous de mettre une pareille convention en vigueur. Je puis vous dire que si ça tout l'air d'une mauvaise affaire, ce n'en est pas une réellement si vous tenez compte que les Américains en ont retiré le prix. Ils ont obtenu comme équivalent le droit de pêche sur la côte du Labrador et des îles de la Madeleine. Ce sont là des droits qu'aucune nation au monde n'a accordés à des étrangers, excepté peut-être dans le cas des droits que les Français ont obtenus sur les côtes de Terreneuve. Et cependant après avoir obtenu cet équivalent ils insistent pour reprendre les droits qu'ils ont abdiqués. "Le marché est si mauvais, disent-ils, que "vous ne devriez pas nous y tenir liés."

Le gouvernement canadien n'a rien fait pour provoquer le message adressé par le président au congrès. Non seulement nous étions dans nos droits tels qu'administrés par le parti libéral alors qu'il était au pouvoir, mais nous étions dans nos droits tels que reconnus par le président lui-même ! en effet, tout ce qui a transpiré est conforme au traité de 1818 qu'il a déclaré être en règlement juste et honorable. Il est stipulé dans ce traité que lorsque le président supprimera les droits sur le poisson, permission sera accordée aux américains de décharger leurs cargaisons de poisson dans les ports canadiens et de les expédier aux Etats-Unis. Permettez-moi de rappeler aussi que ce droit est accordé aux pêcheurs americains moyennant une licence dont le prix est fixé dans le *modus vivendi*.

Le transport des marchandises en entrepôt qu'on propose d'arrêter nous est expressément garanti par l'article 29 du traité de Washington. Ce droit ne peut être révoqué qu'après un avis préalable de deux ans. Or, pareil avis n'a pas encore été reçu. Le président des Etats-Unis propose de revoquer sommairement cette clause. Il nous déclare qu'elle n'est plus en vigueur. C'est le traite même qu'il vient donner comme base à cette prétention pour la rendre plausible. Vous pourrez facilement nous convaincre cependant qu'il n'a jamais été donné avis de l'abrogation de la clause 29.

Quand les articles concernant les pêcheries furent révoqués en 1885 chacun des articles ainsi révoqués fut énoncé mais l'article 29 ne fut pas mentionné. Au surplus, de 1885 jusqu'aujourd'hui la prétention principale des Etats-Unis a été que l'article 29 est encore en vigueur et le grand sujet de discussion au sénat est de savoir si l'article 29 ne devrait pas maintenant être révoqué. Contrairement à l'avis de son secrétaire d'Etat et du comité des affaires étrangeres, le président propose de rogner les droits d'un peuple sans égard pour des obligations sacrées.

C'est en face d'un pareil état de choses qu'on nous propose de confier indéfiniment nos destinées au président des Etats-Unis et de permettre au Canada de se laisser emporter dans le tourbillon de la politique américaine. Je ne crois pas que le peuple canadien sanctionne jamais un tel projet.

PROVINCE DE QUÉBEC

WEEDON STATION—Les nouvelles de ce canton au sujet des récoltes, sont peu encourageantes. On nous dit que les cultivateurs éprouvent des pertes considérables par le foin qui se perd en grande quantité, a cause de la pluie. Le grain a aussi souffert des dommages en certains endroits.

SAINT-HYACINTHE—Les statistiques vitales du mois de juillet dernier constatent pour Saint-Hyacinthe 27 décès, dont l'un a eu pour cause la rougeole et trois sont dus à la scarlatine. Le chiffre des mortalités se repartit entre 18 hommes et 9 femmes.

—Nous apprenons que M. J. T. Rousseau, notre artiste peintre est arrivé à Paris, après un heureux voyage. Notre ami a rencontré entre autres Canadiens à Paris M. le Dr Mignault de Saint-Denis, M. Louis Côté de cette ville et M. Sylva Clapin. Tous sont en parfaite santé. M. Rousseau sera de retour ici dans quelques semaines.

VALCOURT—M. Philias Bombardier a entrepris la construction d'un aqueduc dans ce village. C'est une excellente amélioration dont va profiter toute la paroisse et pour laquelle M. Bonbardier mérite l'encouragement des citoyens de Valcourt.

—Les courses auront lieu à Valcourt les 18 et 19 septembre, sur le magnifique rond de M. F. X. Fontaine, hôtelier. Ces courses dureront deux jours et le montant des bourses est de $350. Tout est fait pour que ces deux jours de fête attirent un grand nombre de spectateurs et de chevaux. Le concours de la fanfare de Waterloo a été retenu et le rond est en tres bon état. Nous souhaitons succès à ces joyeux amateurs.

EMBRUN—La fabrique d'Embrun se propose d'ouvrir sous peu un nouveau cimetière.

—Durant l'une de ces nuits dernières, des voleurs se sont introduits avec effraction dans le bureau de poste tenu par M. Joseph Lalonde et ont fait sauter la serrure du coffre de sûreté. Afin de diminuer le bruit de l'explosion les adroits filous avaient recouvert le coffre de sûreté de plusieurs sacs de farine qu'ils avaient pris dans le magasin attenant au bureau postal.

Les audacieux fripons ont aussi enlevé pour une valeur de $75 en timbres de poste, deux lettres chargées et une forte somme d'argent.

Deux hommes ont été arrêtés à Metcalf sous soupçon de ce vol mais ils n'ont été relâchés fautes de preuves convaincantes.

COATICOOK—Notre exposition annuelle aurait réussi à merveille cette année sous tous les rapports si les cataractes du ciel s'étaient fermées à temps ; malheureusement la pluie qui durait déjà plusieurs jours a augmentée plutôt que diminuée, et a fait rester chez eux la plupart de ceux qui se proposaient de visiter notre petite ville a cette occasion. Malgré tout, les exposants étaient assez nombreux, et les animaux surtout, chevaux et bétail, ont fait l'admiration des visiteurs. Compton et Stanstead réunis peuvent offrir aux connaisseurs, dans n'importe quelle exposition, un choix d'animaux de race améliorée capable de soutenir avec avantage la comparaison avec les meilleurs échantillons des autres parties du pays. En dépit du mauvais temps les courses ont eu lieu et ont été très intéressantes, spécialement le second jour, dans la course des chevaux de trois minutes, qui a été chaudement disputée par les quatre chevaux entrés dans le concours, tous quatre d'à peu pres d'égale force, *Factory Boy*, comme tout le monde s'y attendait du reste, a aisément gagné la bourse ouverte. La course des boeufs a fait beaucoup rire les spectateurs, mais n'a pas été sans dangers, car l'un des conducteurs a failli se noyer. Notre jeune fanfare s'est distinguée tout le temps de l'exposition, et sous l'énergique direction de M. Gendreau, fait tous les jours des progrès étonnants ; quelques musiciens de Sherbrooke qui étaient présents n'ont pas caché leur surprise et leur admiration comme non plus ils n'ont pas marchandé à nos jeunes musiciens des applaudissements chaudement mérités.

Mariage

A Montréal, à l'église Notre-Dame, le 26 août dernier, M. Alexandre Desrochers, marchand-épicier, de la rue Sainte Catherine, fils de M. P. B. Desrochers, marchand tailleur, de la rue Saint-Laurent, conduisait à l'autel Melle Marie-Louise-Cécile Lavoie, fille cadette de M. F. A. Lavoie, employé à la douane de Montréal.

La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Louis Desrochers, ordonné prêtre dernièrement, frere du marie, et sa messe fut servie par un autre frère du marie, élève en philosophie au collège de Montréal.

L'heureux couple est parti pour voyage. Nos souhaits de bonheur les accompagnent.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

MLLE COLLINS A TOUJOURS EN MAINS UN ASSORTIMENT COMPLET D'ARTICLES DE MODE A TRES BAS PRIX, 310 rue Wellington, Ottawa.

LE PROFESSEUR GAGNON donne la santé au moyen d'un REMÈDE SAUVAGE et d'une découverte importante pour la guérison de la faiblesse. Le monde sait qu'il n'y a pas une seule maladie dans le monde sans qu'il y ait une racine ou une herbe pour la guérir. PROFESSEUR GAGNON, 386 rue Rideau.

HABITS DE CHOIX

NOUS FAISONS DE L'HABILLEMENT POUR HOMME

UNE SPECIALITE

P. O'Reilly

Nos 269 et 271, rue Wellington

OTTAWA.

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous ses ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,
Rue George, Ottawa.

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

MAGASINS :

Rue Sussex et rue Duke, Chaudière

23 11 87-83

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adressez : COMPAGNIE DE MÉDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont 24-1-88-89

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LAZARIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte système européen, et sous la direction adroite d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf et les chambres sont parmi les plus confortables et mieux aérées, faisant face au parc Major Hill.

L'entrée principale sera avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

25 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

TOUT HOMME

Qui est FAIBLE, NERVEUX, DÉBILE, qui dans son IGNORANCE et sa FOLIE, peut avoir perdu complètement ses VIGUEUR de CORPS et d'ESPRIT et sa VITALITÉ ENTIÈRE, toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des SOURCES de la VIE, MAUX DE TÊTE, LASSITUDE DE LA FIBRE DORSALE, REVES DÉVÉRANTS, PERTE DE MÉMOIRE, LACHETE et IRRITABILITÉ de TEMPERAMENT, BOUTONS sur le VISAGE, sur la figure et tous les symptômes de DEBILITÉ GENERALE, CONSOMPTION dans un avenir rapproché, INSANITÉ, peuvent trouver un remède efficace en se servant de notre spécifique No 24, une cure radicale et certaine. Il donne la VIGUEUR de la JEUNESSE et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux POUMONS et aux MUSCLES, donnant de la vigueur et le développement au corps humain. Prix de cet spécifique $2.00 et ceux les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque ordre contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison Garantie. Notre spécifique No 24 est en BEMÈDE spécialement pour les cas de MALADIES SECRETES de QUELQUE ORDRE qu'elles aient été. Vendu d'après notre GARANTIE par écrit qu'il opérera une GUERISON. Prix $5. Compagnie de Médecine de Toronto, Toronto, Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant, ce n'est plus une maladie incurable malgré qu'elle soit considérée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de nos REMEDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient confortants et cicatrisants pour les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent généralement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, TORONTO, ONT.

TEINTURE pour les CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons de toutes couleurs variées, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux : noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré. Envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2 la bouteille Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

ARTICLES DE TOILETTE

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez avoir et vous vous assurerez que vous serez parfaitement satisfait. Le No 8 donne au teint la fraîcheur de la jeunesse ; c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix $1.00. No 10 fait disparaître les taches causées par les affections du foie. Prix $1.25. No 11 fait disparaître les boutons sur la figure. Prix $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix $1.25. No 14 fait disparaître le hâle. Prix $1.25. No 15 fait disparaître les vergetures. Prix $2.00. No 16 fait disparaître les marques de la petite vérole. Prix $1.25. No 17 empêche la trop grande transpiration. Prix $1.25. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux ou les faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont

LE BUSTE

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les dames et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

MALADIES DES FEMMES

No 20 guérit infailliblement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Vous devriez essayer ce remède. Ils sont infailliblement cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Pilules Régulatrices Françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la sabinaline, la menthe ou l'oxide. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage en toute confiance. Elles sont infaillibles, préviennent la douleur et amènent la REGULARITE. Prix $2. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont

Névralgie et Rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 21. Il est infaillible et la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix UNE PIASTRE Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

DOMINION FLOUR STORE

La place où vous pouvez acheter à meilleur marché toutes espèces de grains, farine, etc.

THOMAS GORMAN

PROPRIETAIRE

36, Carré du Marché By, 36

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigares importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite 12 87-88

Hotel Riendeau

TENU SUR LE PLAN

Européen et Américain

64 Rue SAINT-GABRIEL, Montreal

Cet hotel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des premisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premières classes. Repas a toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

TAPIS ! TAPIS

Plancha, Sommiers élastiques, Matelats, Voitures d'Enfants, Chaises de toutes sortes et Sofas

Vous pouvez vous procurer toutes ces marchandises par petits versements à la semaine chez

W. DAVIS

222 RUE WELLINGTON

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE BALANCES DU CANADA

Au delà de 100 différents genres, de :

BALANCE A Charbon

BALANCE A FOIN

BALANCE A Grain

BALANCE A THE

Vitrines d'exposition améliorées (Show Cases), Tiroirs à argent.

Couteaux et Outils de Bouchers

Ecrivez et informez-vous de nos CONDITIONS DE VENTES et une liste de prix.

S'adresser

C. Wilson & Fils

16, RUE ESPLANADE 16

TORONTO, Ont.

Veuillez mentionner le journal LE CANADA.

Beaudet & Desjardins

COIN des RUES BAY et FLORENCE, OTTAWA

MANUFACTURIERS DE

Cadres d'ouvertures, Portes, Jalousies, Moulures, Bois pour planéher, Bois à lambrisser, Meubles, Etc., Etc. Bois de charpente préparé constamment en mains.

Les meilleurs machines améliorées sont en usages dans notre établisseme

Ouvrage de première classe garanti. Communication téléphoniques.

BUREAU A LA VILLE :

No 26 RUE SPARKS, RUSSELL HOUSE

GRANDE VARIETE DE CHAPEAUX

FRANCAIS, ANGLAIS, AMERICAINS et CANADIENS, Etc

CHEZ

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

MEUBLES ! MEUBLES !

Voici le temps d'